FICHE D'INFORMATION DU CCDS

PERSONNES HANDICAPÉES

No. 10
2003

Deux aspects dans la vie des personnes handicapées : le milieu de travail et la sécurité personnelle

Dans cette dixième ***Fiche d'information du CCDS concernant les personnes handicapées***, nous fournissons des statistiques sur deux thèmes distincts. Le premier examine les travailleurs handicapés dans le milieu de travail. Comme vous le verrez, les travailleurs handicapés ont souvent moins accès à la formation professionnelle que les personnes non handicapées, et quand ils reçoivent de la formation, elle a plus tendance à être de nature moins structurée. Les travailleurs handicapés ont également moins tendance à obtenir des promotions. La source de données pour ce sujet provient de l'Enquête sur le milieu de travail et les employés (EMTE), 1999, de Statistique Canada. Il faut noter que l'EMTE n'a pas mené d'enquête sur le milieu de travail dans les secteurs de l'agriculture, des pêcheries, de la chasse et de la trappe, dans les ménages privés, l'administration publique, ou dans aucun des territoires.

Le deuxième thème couvert dans ce numéro porte sur la sécurité personnelle des personnes handicapées. Les personnes handicapées sont moins susceptibles de se sentir personnellement en sécurité et dans l'ensemble à l'abri du crime et elles sont moins rassurées par rapport à d'autres menaces à leur sécurité personnelle, comme la faim. Les données pour ce sujet sont tirées de trois enquêtes de Statistique Canada : l'Enquête nationale sur la santé de la population (ENSP), 1998/1999, l'Enquête sociale générale (ESG), Cyle 13, Victimisation, 1999 et l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, 1996 et 1998.

Le milieu de travail

La formation professionnelle

Face aux défis économiques du 21e siècle, on porte de plus en plus l'attention sur l'importance de l'éducation, de la formation professionnelle et des compétences pour le développement de la main d'oeuvre au Canada. Ajouté à ce défi, il y a les prévisions de manque de main d'oeuvre alors que les «baby boomers» commencent à partir en retraite. Afin de répondre à la situation, il sera de plus en plus important de développer pleinement les aptitudes et le potentiel des personnes handicapées sur le marché du

travail, et pour y arriver, nous devons comprendre autant que possible leurs expériences vécues en milieu de travail concernant la formation et le développement des compétences. Peut-être plus important encore, si nous voulons atteindre l'objectif de citoyenneté à part entière, il est essentiel de développer pleinement les aptitudes et le potentiel des personnes handicapées sur le marché du travail.

Selon l'EMTE, nous constatons qu'il n'y a que très peu de différences dans l'ensemble dans le pourcentage de personnes handicapées et non handicapées qui ne reçoivent pas de formation professionnelle dans leur milieu de travail[1]. Les hommes handicapés étaient ceux qui avaient le plus tendance à ne pas recevoir de formation d'aucune sorte (47,4%), tandis que c'était le cas de 46,9% des hommes non handicapés, de 45,1% des femmes handicapées et de 43,6% des femmes non handicapées. Ce dernier groupe était le moins susceptible de dire n'avoir reçu aucune formation au cours des 12 derniers mois (tableau 1).

Cependant, il est important d'examiner le *type de formation* reçu. Les cours de formation structurée représentent une formation liée à l'emploi de la personne, avec un format prédéterminé incluant des objectifs définis et un contenu précis. La formation en cours d'emploi – «sur le tas» – est moins structurée; elle a normalement lieu pendant que la personne accomplit ses activités d'emploi et en général est fournie par des collègues, des superviseurs ou des ressources humaines. Certains employés ont dit avoir reçu les deux types de formation.

Il y avait cependant certaines différences notables concernant le type de formation

Tableau 1 **Formation pour les travailleurs handicapés et non handicapés, selon le sexe**

Type de formation	Personnes handicapées		Personnes non handicapées	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Aucune	47,7%	45,1%	46,9%	43,6%
Cours structuré	19,9%	21,7%	25,0%	25,2%
En cours d'emploi	21,4%	20,9%	16,0%	19,2%
Les deux	11,1%	12,2%	12,1%	12,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Calculs du Conseil canadien de développement social d'après les données de l'Enquête sur le milieu de travail et les employés, 1999, de Statistique Canada.

[1] On parle ici de formation au cours des 12 derniers mois.

Les Fiches d'information du CCDS concernant les personnes handicapées sont publiées par le Conseil canadien de développement social (CCDS) grâce au soutien financier de Développement des ressources humaines Canada.

Afin d'être ajouté ou enlevé de la liste d'envoi pour cette série de *Fiches d'information*, veuillez contacter :

Programme d'information/ personnes handicapées :
CCDS, 309, rue Cooper, 5e étage, Ottawa, ON K2P 0G5
Tél. : (613) 236-8977; fax : (613) 236-2750,
Courriel : drip@ccsd.ca

La présente *Fiche d'information* est aussi affichée sur le site Web du CCDS à www.ccsd.ca/drip en format PDF et html.

Tous droits réservés.
ISBN 0-88810-509-6
No de convention 40012390
de la Poste-publication

Le CCDS est une agence membre de Centraide.

offert aux personnes handicapées et non handicapées. Comme on le voit au tableau 1, les personnes non handicapées avaient plus tendance que les personnes handicapées à recevoir des cours de formation structurée. Par exemple, 25% des hommes non handicapés et 25,2% des femmes non handicapées ont indiqué recevoir ce type de formation, par rapport à 19,9 des hommes handicapés et 21,7% des femmes handicapées. Il faudra une étude plus approfondie pour mieux déterminer les différences dans la nature et la quantité de formation reçue. Ces résultats suggèrent que les personnes handicapées ont peut-être davantage tendance à recevoir moins de formation structurée, ce qui par conséquent pourrait vouloir dire qu'on leur accorde moins de ressources organisationelles.

L'âge compte-t-il?

L'âge est absolument un facteur en ce qui est de l'accès à la formation pour les personnes handicapées. Tandis qu'on n'a pas observé de grandes différences entre les personnes handicapées et non handicapées quand il s'agissait de recevoir de la formation, les données présentées au tableau 2 montrent que la situation est en fait plus complexe qu'il n'y paraît. En examinant la situation des travailleurs plus âgés (ceux de 50 ans et plus) handicapés et non handicapés, on remarque que leur accès à la formation peut être un problème.

Parmi les travailleurs handicapés plus âgés, 42,3% ont dit avoir reçu un certain type de formation (20,7% + 13,4% + 8,2%) par rapport à 47,8% des travailleurs plus âgés non handicapés (25,3% + 13,3% + 9,2%). Parmi les travailleurs plus jeunes, 58,1% de ceux qui étaient handicapés avaient reçu de la formation, ainsi que 56,5% de ceux non handicapés. C'est-à-dire que parmi les travailleurs de moins de 50 ans, ceux qui étaient handicapés avaient un peu plus de probabilité de recevoir de la formation que ceux non handicapés.

Pourtant c'est l'inverse pour les travailleurs de 50 ans et plus. Il semblerait qu'il y a une forte baisse dans l'accès à la formation en cours d'emploi à mesure que les travailleurs handicapés vieillissent : 24,2% des travailleurs handicapés plus jeunes recevaient ce type de formation sur le tas, par rapport à seulement 13,4% des

Tableau 2 **Formation pour les travailleurs handicapés et non handicapés, selon l'âge***

Type de formation	Personnes handicapées		Personnes non handicapées	
	Moins de 50 ans	50 ans et +	Moins de 50 ans	50 ans et +
Aucune	41,9%	57,7%	43,4%	52,2%
Cours structuré	20,9%	20,7%	25,0%	25,3%
En cours d'emploi	24,2%	13,4%**	18,7%	13,3%
Les deux	13,0%	8,2%	12,8%	9,2%
Total	100,0%	100,0%	99,9%	100,0%

* Dans cette analyse, les employés étaient divisés en deux groupes : ceux de moins de 50 ans et ceux de 50 ans et plus.
** Utiliser ces données avec précaution.
Source : Calculs du Conseil canadien de développement social d'après les données de l'Enquête sur le milieu de travail et les employés, 1999, de Statistique Canada.

travailleurs handicapés plus âgés. Il y avait aussi visiblement moins de travailleurs handicapés plus âgés qui recevaient les deux types de formation, structurée et en cours d'emploi (8,2% par rapport à 13% parmi les travailleurs handicapés plus jeunes).

Parmi les travailleurs non handicapés, ceux qui étaient plus âgés avaient aussi des pourcentages plus bas de formation, en particulier de formation en cours d'emploi. Cependant, les travailleurs non handicapés avaient quand même plus tendance à recevoir des cours de formation structurée uniquement, quel que soit leur âge, que les travailleurs handicapés.

Ces chiffres sont-ils une indication d'un plus grand manque de volonté d'investir dans la formation des travailleurs handicapés plus âgés? Ou bien les différences sont-elles dues au type d'emploi occupé généralement par les travailleurs handicapés plus âgés, ou des différences dans leur type d'employeurs? Il est nécessaire d'étudier davantage la situation sur le milieu de travail de ces travailleurs afin de mieux comprendre ces résultats.

L'éducation compte-t-elle?

L'éducation est un facteur important pour déterminer si un travailleur, handicapé ou non, va recevoir de la formation. Parmi les travailleurs handicapés, 60,3% de ceux avec un diplôme universitaire ont dit recevoir un certain type de formation (32,4% + 19,7% + 8,2%) par rapport à 58,8% de ceux avec une éducation de niveau collège ou certains cours universitaires et à seulement 46,8% de ceux avec un niveau du secondaire ou moins (tableau 3). Parmi les travailleurs non handicapés, 67,1% de ceux avec un diplôme universitaire ont dit recevoir un certain type de formation par rapport à 58,1% de ceux avec une éducation de niveau collège ou certains cours universitaires et à seulement 45,1% de ceux avec un niveau du secondaire ou moins. Tant parmi les travailleurs handicapés que non handicapés, ceux avec un diplôme universitaire étaient plus susceptibles de recevoir seulement des cours de formation structurée.

Parmi les travailleurs avec un diplôme universitaire, ceux qui n'étaient pas handicapés avaient deux fois plus tendance à dire qu'ils avaient reçu à la fois de la formation en cours d'emploi et des cours de formation structurée (19,4%

Tableau 3

Formation pour les travailleurs handicapés et non handicapés, selon le niveau d'éducation

	Personnes handicapées			Personnes non handicapées		
Type de formation	Secondaire ou moins	Collège ou cours universitaire	Diplôme universitaire	Secondaire ou moins	Collège ou cours universitaire	Diplôme universitaire
Aucune	53,2%	41,2%	39,7%	54,9%	41,9%	32,9%
Cours structuré	15,3%	23,8%	32,4%	18,8%	27,1%	33,5%
En cours d'emploi	20,4%	22,1%	19,7%	19,3%	17,6%	14,3%
Les deux	11,1%	12,9%*	8,2%*	7,1%	13,4%	19,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

* Utiliser ces données avec précaution.

Source : Calculs du Conseil canadien de développement social d'après les données de l'Enquête sur le milieu de travail et les employés, 1999, de Statistique Canada.

par rapport à 8,2% parmi leurs homologues handicapés). Les travailleurs avec une éducation universitaire et handicapés avaient plus tendance que ceux non handicapés à dire qu'ils ne recevaient que de la formation en cours d'emploi (19,7% et 14,3% respectivement) et ils étaient aussi plus susceptibles de ne recevoir aucune formation (39,7% et 32,9%). Pourtant, tandis qu'un niveau plus élevé de scolarisation améliore la probabilité de recevoir de la formation pour les travailleurs handicapés, un diplôme universitaire n'entraîne toujours pas les mêmes niveaux de formation dont bénéficient les diplômés universitaires non handicapés; en particulier, il ne mène pas à davantage d'occasions de formation structurée.

Promotions et formation

Tant pour les travailleurs handicapés que non handicapés, la formation est liée aux promotions. Les travailleurs qui disent avoir reçu une formation ont plus tendance à avoir eu des promotions pendant leur emploi actuel[2]. Par exemple, parmi les travailleurs handicapés, 25,8% de ceux qui n'avaient reçu aucune formation indiquaient avoir eu une promotion, par rapport à 42% de ceux qui avaient reçu une formation. Parmi les travailleurs non handicapés, 31,7% de ceux qui n'avaient reçu aucune formation indiquaient avoir eu une promotion, par rapport à 44,6% de ceux qui avaient reçu de la formation. Cependant, indépendamment de la formation, les travailleurs non handicapés avaient plus tendance que les travailleurs handicapés à avoir été promus et les promotions étaient moins probables chez les travailleurs handicapés n'ayant reçu aucune formation.

La promotion apporte-t-elle un plus grand accès à la formation? La formation entraîne-t-elle davantage de chances de promotion? La formation comme la promotion sont-elles des caractéristiques de différents types de carrière? Il est nécessaire de faire plus de recherche pour déterminer la nature de ce lien (et il est important de se rappeler que plusieurs secteurs d'industrie – dont en particulier l'administration publique – ne sont pas couverts par l'EMTE).

Promotions selon le sexe

Le sexe de la personne est un autre facteur important dans les promotions, les hommes ayant plus tendance que les femmes à indiquer qu'ils ont eu des promotions. Et ce sont les femmes handicapées qui ont le moins de probabilité d'être promues : seulement 32,9% des femmes handicapées ont dit avoir eu une promotion chez leur employeur actuel, par rapport à 35,6% des femmes non handicapées et 36% des hommes handicapés. Les hommes non handicapés avaient le plus tendance à avoir eu des promotions (42,3%).

La sécurité personnelle

Insécurité alimentaire

Les personnes handicapées sont plus susceptibles que les personnes non handicapées de connaître l'insécurité alimentaire, et cela est particulièrement le cas dans les groupes plus jeunes. L'insécurité alimentaire inclut devoir se passer de nourriture à cause du manque d'argent, manger moins qu'il n'est nécessaire à cause du manque d'argent

[2] La promotion peut avoir eu lieu n'importe quand en travaillant chez l'employeur actuel. Malheureusement, il n'y a aucun moyen de savoir si la personne a eu des promotions chez des employeurs antérieurs, ou si le passage à l'employeur actuel pourrait avoir été considéré comme une amélioration de la situation.

Tableau 4 **Insécurité alimentaire chez les personnes handicapées et non handicapées, selon l'âge et le sexe**

	Tranche d'âge			
	15 à 34 ans	35 à 49 ans	50 à 64 ans	65 ans et +
Personnes handicapées				
Hommes	25,0%	20,3%	14,3%	6,4%
Femmes	24,4%	24,1%	19,5%	7,0%
Personnes non handicapées				
Hommes	10,6%	7,7%	4,1%	2,4%
Femmes	12,0%	8,9%	4,9%	2,5%

Source : Calculs du Conseil canadien de développement social d'après les données de l'Enquête nationale sur la santé de la population, 1998/1999, de Statistique Canada.

et s'inquiéter de ne pas être capable d'acheter de la nourriture à cause du manque d'argent. Environ un quart des femmes et des hommes handicapés de 15 à 34 ans ont connu l'insécurité alimentaire (24,4% et 25% respectivement) par rapport à 12% et 10,6% parmi leurs homologues non handicapés.

L'insécurité alimentaire diminue avec l'âge, tant pour les personnes handicapées que non handicapées. Cependant, l'écart entre les deux groupes demeure important dans toutes les tranches d'âge[3] (tableau 4).

Sécurité personnelle

Dans l'ensemble, les personne non handicapées sont plus satisfaites de leur sécurité personnelle que les personnes handicapées et les hommes en sont plus satisfaits que les femmes. Les hommes non handicapés étaient les plus satisfaits à l'égard de leur sécurité personnelle – 53,8% déclarant être «très satisfaits» par rapport à 47,9% des hommes handicapés. Parmi les femmes, 40,2% de celles qui n'étaient pas handicapées et 34,3% de celles qui étaient handicapées étaient très satisfaites de leur sécurité personnelle (tableau 5).

À travers le Canada, il y avait des différences dans le degré de satisfaction sur la sécurité personnelle, cependant l'écart entre les personnes handicapées ou non persistait dans chaque région. Les gens de la région atlantique indiquaient le degré le plus élevé de satisfaction tandis que ceux du Québec étaient les moins satisfaits (tableau 6).

Peur de sortir le soir

En tant que mesure de précaution contre la criminalité, les personnes handicapées ont plus tendance que les personnes non handicapées à dire qu'elles «restent presque toujours chez elles le soir parce qu'elles ont peur de sortir seules».

[3] Si on ne considère que l'élément le plus extrême de l'insécurité alimentaire – c'est-à-dire ne pas avoir assez de nourriture pour se nourrir à cause du manque d'argent – on a trouvé que 10,8% des hommes handicapés de 15 à 34 ans et 9% des femmes handicapées dans la même tranche d'âge avaient vécu cette forme d'insécurité (les chiffres correspondants pour les hommes et les femmes de 15 à 34 ans non handicapés étaient de 4,3% et 5%). Parmi les personnes de 35 à 49 ans, 10,1% des hommes handicapés et 11,8% des femmes handicapées avaient dû se passer de nourriture à cause du manque d'argent, comparé à 3,1% et 3,4% de leurs homologues non handicapés. Parmi les personnes de 50 à 64 ans, 6.3% des hommes handicapés et 9,1% des femmes handicapées avaient dû se passer de nourriture, comparé à 1,5% et 1,9% de leurs homologues non handicapés (on ne peut publier les chiffres pour les personnes de 65 ans et plus en raison de la petite taille de l'échantillon).

Tableau 5 **Degré de satisfaction sur la sécurité personnelle, personnes handicapées et non handicapées, selon le sexe**

Degré de satisfaction	Personnes handicapées		Personnes non handicapées	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Très satisfaits	47,9%	34,3%	53,8%	40,2%
Plutôt satisfaits	46,4%	54,1%	42,6%	52,6%
Plutôt à très insatisfaits	5,7%	11,6%	3,5%	7,2%
Total	100,0%	100,0%	99,9%	100,0%

Note : Les totaux pourraient ne pas s'égaliser à 100% du fait d'arrondir les chiffres.
Source : Calculs du Conseil canadien de développement social d'après les données de l'Enquête sociale générale, 1999, Cycle 13, Victimisation, de Statistique Canada.

Tableau 6 **Sécurité personnelle chez les adultes, handicapés et non handicapés, par région**

Région	Pourcentage de répondants «très satisfaits»	
	Personnes handicapées	Personnes non handicapées
Atlantique	56,2%	66,5%
Québec	34,6%	41,0%
Ontario	41,3%	48,0%
Prairies	42,1%	48,0%
Colombie-Britannique	36,1%	43,0%

Source : Calculs du Conseil canadien de développement social d'après les données de l'Enquête sociale générale, 1999, Cycle 13, Victimisation, de Statistique Canada.

Cependant le sexe de la personne est le facteur le plus important pour rester chez soi le soir : 27,1% des femmes handicapées et 14,3% des femmes non handicapées ont indiqué qu'elles restaient chez elles le soir parce qu'elles avaient peur de sortir seules, par rapport à 4,7% des hommes handicapés et 1,8% des hommes non handicapés.

Marcher seul à la nuit tombée

Les personnes handicapées – et surtout les femmes – ont moins tendance à marcher seules (ou à aller en chaise roulante non accompagnées) dans leur quartier à la nuit tombée. Cela ne fait pas seulement référence à «sortir seul le soir», mais à «marcher ou aller en chaise roulante dans le voisinage après la nuit tombée». Parmi les personnes handicapées, 29,9% des femmes ont dit qu'elles ne marchent jamais seules (ou ne vont pas seules en chaise roulante) à la nuit tombée, par rapport à 9,4% des hommes handicapés. Parmi les personnes non handicapées, 11,7% des femmes et 2,8% des hommes ont dit qu'ils ne marchent jamais seuls dans le voisinage à la nuit tombée.

Pour ceux qui **eux** marchent seuls (ou vont en chaise roulante seuls) dans leur quartier à la nuit tombée, tant le sexe que le fait d'avoir un handicap étaient des facteurs importants du sentiment de sécurité quand ils étaient seuls. Parmi les femmes, seulement 27,7% de celles qui étaient handicapées et 28,1% de celles qui n'étaient pas handicapées ont dit se

sentir «tout à fait en sécurité» à l'égard de la criminalité en marchant seules (ou en allant seules en chaise roulante) à la nuit tombée. Pour les hommes handicapés 50,7% se sentaient «tout à fait en sécurité» à l'égard de la criminalité en marchant seuls (ou en allant seuls en chaise roulante) à la nuit tombée, par rapport à 55,8% pour les hommes non handicapés.

Finalement...

Alors que les problèmes de sécurité que nous avons examinés dans cette *Fiche d'information concernant les personnes handicapées* ont trait aux adultes, nous croyons qu'il est également important de fournir un indicateur axé sur les enfants. L'intimidation à l'école («taxer»), tant physique que psychologique, est une forte menace à la sécurité des enfants.

D'après les données de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) de 1996 et 1998, nous avons examiné le pourcentage d'enfants de 10 et 11 ans qui ont déclaré qu'ils subissaient des tactiques d'intimidation à l'école «tout le temps ou presque». Comme on le voit au tableau 7, les enfants avec des besoins spéciaux étaient deux fois plus susceptibles que ceux sans besoins spéciaux de signaler ce genre d'intimidation constante. En 1996, 3,7% des enfants sans besoins spéciaux ont dit être victimes d'intimidation tout le temps ou presque tout le temps, tandis que 9,7% des enfants avec des besoins spéciaux signalaient cette intimidation constante. En 1998, les deux pourcentages avaient légèrement augmenté à 5% et 10,6% respectivement. L'intimidation constante est un plus gros problème pour les enfants avec des besoins spéciaux, cependant ces chiffres suggèrent que le problème risque d'être en hausse pour tous les enfants.

De la même façon, les enfants avec des besoins spéciaux étaient plus susceptibles que ceux sans besoins spéciaux de signaler être «parfois» victimes d'intimidation, et il y a eu une augmentation de ce pourcentage digne de noter entre 1996 et 1998 – particulièrement pour les enfants avec des besoins spéciaux. Dans l'ensemble, l'intimidation à l'école est un plus grand problème pour les enfants avec des besoins spéciaux et il y a des indications que ce phénomème est en hausse. C 'est un autre domaine qui a besoin d'être étudié plus à fond.

Tableau 7 **Enfants de 10 et 11 ans avec des besoins spéciaux, victimes d'intimidation à l'école, 1996 et 1998**

	Besoins spéciaux		Sans besoins spéciaux	
% victimes d'intimidation	1996	1998	1996	1998
Tout le temps ou la plupart du temps	9,7%*	10,6%*	3,7%*	5,0%*
Parfois	6,5%*	12,2%*	5,5%	6,4%
Rarement ou jamais	83,9%	77,2%	90,8%	88,6%
Total	100,1%	100,0%	100,0%	100,0%

Note : Les besoins spéciaux comprennent des difficultés d'apprentissage et des troubles affectifs, ainsi que des handicaps physiques. Voir la Fiche d'information No 3 du CCDS *concernant les personnes handicapées pour davantage de détails.*

* Estimation moins fiable en raison de la petite taille de l'échantillon.

Source : Calculs du Conseil canadien de développement social d'après les données de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, 1996 et 1998, de Statistique Canada.